

SOCIETE ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »

**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHÉ DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS**

AU CAPITAL SOCIALE DE 32.885.960 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIALE : RUE IBN KHALDOUN ,4018 SOUSSE

REGISTRE DE COMMERCE : B5281995

MATRICULE FISCAL : 004507R/A/M/000

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 21 JUIN 2017 A 13H00**

L'an deux mille dix-sept (2017) et le 21 juin à treize heures (13h00), les actionnaires de la société ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS » S.A, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante Dinars Tunisiens (32.885.960 TND) (ci-après la **Société**), se sont réunis à l'Hôtel Golden Tulip Carthage Tunis sis, Rue de la République, La Marsa 2078 – Tunisie, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) numéro du 2017, et dans les journaux quotidiens dans son édition du 2017 et le dans son édition du 2017.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de son entrée en séance tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Bassem Loukil préside l'Assemblée Générale Ordinaire, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Walid Loukil est désigné comme secrétaire.

Messieurs Mohamed Chokri Mamoghli et Youssef Ben Romdhane, présents et acceptants, sont désignés scrutateurs.

F.M.B.Z KPMG Tunisie, représentée par monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présent à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

CABINET CMC, représenté par monsieur Hichem Amouri commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présent à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de actions composant le capital social de la Société soit % du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie des statuts de la Société ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;

- La feuille de présence de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les états financiers se rapportant à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de la Société ; et
- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la Société.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ces jours, heures et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Ratification des nominations des nouveaux membres du Comité Permanent d'Audit ; et
9. Pouvoirs pour formalités.

Prenant la parole, monsieur Bassem Loukil expose le rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports des commissaires aux comptes, afférent aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 50.929.077,787 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire de 9.802.465,023 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de 9.802.465,023 Dinars Tunisiens de la manière suivante :

Perte de l'exercice 2016	9.802.465,023 DT
Amortissements différés	2.498.017,782 DT
Déficit reportable	7.304.447,241 DT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3.000 Dinars Tunisiens net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, comme membres du Comité Permanent d'Audit, pour un mandat de trois (3) années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les membres suivants :

1. Etablissement Mohamed Loukil & Cie SA, représentée par monsieur Bassem Loukil ;
2. Loukil Investment Group SA, représentée par monsieur Walid Loukil ; et
3. Monsieur Chokri Mamoghli ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Les nouveaux membres du Comité Permanent d'Audit sus-désignés, tous présents, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ou toute personne qui sera mandatée par lui pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à () heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Monsieur Bassem Loukil

Monsieur Walid Loukil

LES SCRUTATEURS

Monsieur Mohamed Chokri Mamoghli

Monsieur Youssef Ben Romdhane

LES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT

Etablissement Mohamed Loukil & Cie
(Représentée par Mr Bassem Loukil)
« Bon pour acceptation des fonctions de membre du CPA »

Loukil Investment Group
(Représentée par Mr Walid Loukil)
« Bon pour acceptation des fonctions de membre du CPA »

Monsieur Chokri Mamoghli
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat »